



*produits qui ont réellement brûlé ont été renseignés". Un écart qui les empêche, selon elles, de lancer des études sur les risques à long terme avec l'aide de l'Université de Rouen.*

## **Reconnaissance des victimes**

Pointé du doigt pour sa communication et pour avoir évoqué "zéro victime" par le passé, le préfet Pierre-André Durand a tenu à se justifier: *"Il n'y a pas eu de suraccident, de mort ou de blessé (...). Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu des victimes sur d'autres points: des victimes économiques, comme les agriculteurs, ou des personnes choquées psychologiquement."*

## **Pollution et analyses**

Les autorités sanitaires l'assurent: l'Interprétation de l'état des milieux (IEM), qui évalue la pollution, est positive. Seules quelques traces de plomb et d'arsenic ont été relevées par endroits, mais elles *"résultent d'une pollution historique due au passé industriel de la région"*.

Une procédure qui choque les membres de l'association Rouen respire, qui ne comprennent pas que cette IEM ait été confiée aux exploitants et qui dénoncent un conflit d'intérêts. *"Elle n'a pas été confiée, mais imposée aux exploitants (Lubrizol et Normandie logistique, NDLR), à leurs frais. Les prélèvements sont encadrés par l'État et les laboratoires qui les analysent respectent les protocoles"*, assure pour sa part Pierre-André Durand.

## **Où en sont les indemnisations?**

Le montant global n'est pas connu, mais les indemnisations progressent, à en croire Isabelle Striga, la directrice générale de Lubrizol France. Au total, 1 662 dossiers ont été ouverts et répartis en deux fonds. Dans le premier, dédié aux agriculteurs, *"92 % des 1 113 demandes ont été traités"*. Dans le second, consacré aux collectivités et aux autres acteurs économiques, *"98 % des 549 dossiers ont été traités"*.

## **Enfin une étude sur l'impact sur la santé**

Elle arrive trop tard, selon les associations, mais elle va finalement être menée. Santé publique France et son représentant, l'épidémiologiste Pascal Empereur-Bissonnet, ont annoncé la finalisation d'une étude auprès de la population, pour quantifier la gêne et les inquiétudes créées par le sinistre. Le questionnaire sera soumis à 4 100 adultes et 1 200 enfants de 122 communes de Seine-Maritime. L'étude pourrait être menée en août et en septembre, pour

une publication des résultats espérée en fin d'année ou au début 2021.

## Odeurs et réouverture

C'est le point qui perturbe encore le quotidien des riverains : les odeurs qui se dégagent toujours du site. Selon la Dréal, le chantier de remise en état avance bien, puisque la phase 1 est maintenant terminée. La deuxième, qui consiste à retirer les gravats et nettoyer le sol en surface, doit se tenir jusqu'au 26 septembre 2020 et ne devrait pas arranger la situation. Mais Pierre-André Durand assume le fait de vouloir "*avancer vite*" pour refermer cet épisode. De plus, il craint que "*les fortes chaleurs prévues pendant l'été*" ne soient le principal facteur de gêne.

Enfin, concernant la demande de reprise d'activité beaucoup plus poussée formulée par Lubrizol, le préfet assure qu'il "*ne veut pas se prononcer*" avant le résultat de l'instruction du dossier. S'il est conforme et validé par la Dréal, ce dossier pourrait être entériné par le prochain Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst), le 7 juillet prochain.

Le scandale avait porté un rude coup à l'image du sport : l'ancien patron mondial de l'athlétisme, Lamine Diack, est attendu lundi au tribunal de Paris pour être jugé avec son fils et quatre acteurs présumés d'un pacte de corruption pour protéger des athlètes russes dopés.



**Le Sénégalais Lamine Diack, alors président de l'IAAF, lors de la cérémonie du podium du marathon aux Mondiaux d'athlétisme, le 22**

# août 2015 à Pékin © JOHANNES EISELE

## [AFP/Archives]

Publié le 8 juin 2020 à 08h55

Par Tendance Ouest

Après un faux départ, en janvier, à cause de problèmes de procédure, le Sénégalais de 87 ans encourt jusqu'à dix ans de prison devant la 32e chambre correctionnelle, où il comparaît à 09h30, pour corruption active et passive, abus de confiance et blanchiment en bande organisée.

L'affaire avait précipité la chute de ce cacique du sport mondial aux mille vies, ancien sportif, puis politique, devenu le premier dirigeant non-européen de la fédération internationale d'athlétisme (IAAF, 1999-2015), et désormais accusé par le parquet national financier d'avoir mis en place "une véritable organisation criminelle".

Depuis son arrestation à Paris en novembre 2015, la pile des dossiers sombres du sport international a grossi: la Russie a été accusée de "dopage institutionnel" et Lamine Diack est aussi poursuivi pour corruption à Paris, soupçonné d'avoir monnayé son influence dans l'attribution des JO de Rio-2016 et Tokyo-2020. Accusations qu'il réfute.

"Lamine Diack est combatif. Il a envie de se défendre et il veut laver son honneur, il sait comment il a conduit l'institution", prévient son avocat Me Simon Ndiaye.

## EPO

A son procès, il est attendu avec l'un de ses anciens conseillers, l'avocat Habib Cissé, et l'ancien responsable du service antidopage de l'IAAF, Gabriel Dollé, jugés pour corruption passive.

Si Lamine Diack a interdiction de quitter le pays, la justice française n'a jamais pu approcher l'un des suspects clé, son fils Papa Massata Diack, ancien conseiller marketing de l'IAAF qui demande depuis Dakar le renvoi du procès.

Deux autres prévenus devraient manquer à l'appel, l'ancien président de la Fédération russe d'athlétisme, Valentin Balakhnitchev, et l'ancien entraîneur national des courses de fond, Alexeï Melnikov.

L'affaire démarre au début des années 2010, avec l'arrivée dans l'arsenal antidopage du passeport biologique, qui permet de déceler des variations sanguines suspectes. L'étau se resserre sur la Russie

et en novembre 2011, une liste de 23 athlètes suspects de dopage à l'EPO est établie.

## **Moscou-Dakar**

Au même moment, Lamine Diack, son fils et Habib Cissé se rendent à Moscou. Les dossiers disciplinaires, eux, traînent en longueur, permettant à plusieurs athlètes de participer aux JO de Londres-2012. Certains y seront sacrés (Kirdyapkin 50 km marche, Zaripova 3.000 m steeple), avant d'être sanctionnés et déchus.

Lamine Diack a reconnu que les sanctions avaient été échelonnées pour éviter de plomber l'image de la Russie et favoriser les négociations sur les droits télé et les sponsors en vue des Mondiaux-2013 à Moscou. Alors qu'il avait des contacts avec le Kremlin, il a aussi concédé qu'il avait obtenu 1,5 million d'euros de la Russie pour faire campagne à la présidentielle sénégalaise de 2012 contre le sortant Abdoulaye Wade, finalement battu par Macky Sall. Les juges français ont déploré le manque de coopération du Sénégal et relèvent dans leur ordonnance que Papa Massata Diack a bénéficié d'un passeport diplomatique en 2014.

Mais pour les avocats de Lamine Diack, les athlètes russes ont finalement été sanctionnés (la plupart en 2014) et leur client voulait sauver l'IAAF de la banqueroute.

L'affaire a pu voir le jour car la marathonnienne Liliya Shobukhova, finalement suspendue, a demandé un remboursement à ses maîtres chanteurs. Un virement de 300.000 euros à son profit a permis de remonter jusqu'à Papa Massata Diack. Les noms de plusieurs autres athlètes et des sommes apparaissent sur des notes saisies chez Habib Cissé, laissant supposer qu'ils ont payé pour bénéficier d'une protection, mais la trace de l'argent n'a pas été retrouvée.

Lamine Diack est aussi jugé pour avoir permis à son fils de s'approprier plusieurs millions d'euros dans les négociations avec les sponsors, soit en imposant ses sociétés comme intermédiaires, soit en s'attribuant des commissions "exorbitantes". La fédération internationale, partie civile, réclame 24,6 millions d'euros de dommages et intérêts aux prévenus sur ce volet, sur un préjudice total qu'elle estime à 41 M EUR.